departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 24 mars 2005

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2005

Aménagement du parking de la rue Tartifume - Démolition d'un hangar

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 31 mars 2005

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI. Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY. M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050165

hangar

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans l'objectif de compenser la perte de capacité de stationnement liée à l'aménagement de l'avenue de Paris, la ville de Niort a acquis la parcelle cadastrée CP n° 819 (ancien parking appartenant à EDF-GDF) située 37 rue Tartifume.

Afin d'optimiser le nombre de places sur ce futur parking, il convient de procéder à la démolition d'un hangar édifié sur ce terrain. Cette opération nécessite préalablement une autorisation de démolition soumise au code de l'urbanisme. Pour ce faire, un dossier de demande de permis de démolir sera instruit.

Les dépenses afférentes à ces travaux sont inscrits au budget primitif 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort Alain BAUDIN L'Adjointe au Maire

Fabienne RAVENEAU

Ordre du jour